

Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises Finlande

1. Véhicules immatriculés ou mis en circulation dans un pays membre de l'EEE

Hauteur	4.20m
Largeur	
Véhicule à moteur/remorque	2.60m *
Véhicule frigorifique	2.60m
Longueur	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque/semi-remorque faisant partie d'un ensemble de plus de 22m	12.00m
Remorque autre que celles mentionnées ci-dessus	12.50m
Véhicule articulé et ensembles autres que ceux indiqués ci-dessous	16.50m
Véhicule à moteur + remorque avec essieu central	18.75m
Véhicule à moteur avec remorque à 2 essieux ou plus, ou véhicule à moteur avec avant-train et semi-remorque, ou véhicule à moteur avec remorque et semi-remorque	25.25m
Poids par essieu	
essieu simple	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.5t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.30m à <1.80m, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	19.0t
essieu tridem d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.30m	21.0t
· 1.30m ou plus	24.0t
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t
essieu tridem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· jusqu'à 1.30m	21.0t
· plus de 1.30m	24.0t
Poids maximal autorisé	
Véhicule à moteur	
· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	25.0t
· à 3 essieux et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	26.0t
· à 4 essieux	31.0t
· à 4 essieux et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	32.0t
· à 5 essieux	38.0t
Remorque	
· à 2 essieux	20.0t

· à 3 essieux	30.0t
Véhicule articulé	
· à 3 essieux (2+1)	28.0t
· à 4 essieux (2+2)	38.0t
· à 5 essieux (2+3)	42.0t
· à 5 essieux (3+2)	46.0t
· à 6 essieux (3+3)	48.0t
· pour le transport de conteneurs ISO 40'	48.0t
Véhicule à moteur + remorque à essieu central	44.0t
Train routier ou ensemble composé d'un véhicule à moteur, avant-train et semi-remorque, ou d'un véhicule à moteur, semi-remorque et remorque, ou d'un véhicule à moteur, semi-remorque ou remorque à essieu central	
· à 4 essieux	36.0t
· à 5 essieux	44.0t
· à 6 essieux	53.0t
· à 7 essieux ou plus	60.0t

* pour les combinaisons de plus de 22m, la largeur maximum est de 2.55m

Note: Le poids autorisé pour un train routier d'une masse totale de plus de 44t, est de 20t plus 270kg par 0.10m d'écartement entre le premier et le dernier essieu, non compris les 1.80 premiers mètres. Le poids total autorisé est de 60t. Dans le cas d'un véhicule à moteur dont la masse totale dépasse 40t, la distance entre le dernier essieu du véhicule à moteur et le premier essieu de la remorque ayant une masse totale de plus de 10t, ne doit pas être inférieure à 3m.

Sur des routes plus étroites et des ponts moins solides, il peut avoir des restrictions supplémentaires sur le poids du véhicule ainsi que le poids par essieu ou par essieu tandem. Dans ce cas, le poids maximum autorisé est indiqué sur des panneaux routiers.

2. Véhicules immatriculés ou mis en circulation dans tout autre pays

Hauteur	4.00m
Largeur	
Véhicule à moteur/remorque	2.55m
Superstructure d'un véhicule conditionné	2.60m
Longueur	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque	12.00m
Véhicule articulé	16.50m
Train routier	18.75m
Poids par essieu	
essieu simple	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.5t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.30m à <1.80m, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	19.0t
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à <1.30m	16.0t
· 1.30m à <1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t

essieu tridem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· jusqu'à 1.30m	21.0t
· plus de 1.30m jusqu'à 1.40m	24.0t

Poids maximal autorisé

Véhicule à moteur

· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	25.0t
· à 3 essieux et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	26.0t
· à 4 essieux avec 2 essieux directeurs, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et d'une suspension pneumatique ou équivalente, ou l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum par essieu ne dépasse pas 9.5t	32.0t

Remorque

· à 2 essieux	18.0t
· à 3 essieux	24.0t

Véhicule articulé

· à 4 essieux (2+2) avec une distance entre les essieux de la semi-remorque de 1.30m à 1.80m	36.0t
· à 4 essieux (2+2) avec une distance de plus de 1.80m entre les essieux de la semi-remorque, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente	38.0t
· à 5 essieux (2+3)	40.0t
· à 5/6 essieux (3+2/3)	40.0t
· à 5/6 essieux (3+2/3), pour le transport de conteneurs ISO 40'	44.0t

Train routier

· à 4 essieux (2+2)	36.0t
· à 5 essieux (2+3)	40.0t
· à 5/6 essieux (3+2/3)	40.0t

Sources: Ministère du transport et des communications, janvier 2001
SKAL, 1998